

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2024

Le rapport de rémunération repris ci-après est réalisé au vu des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public et aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public. Ces décrets ont notamment été modifiés par le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

Informations générales

Nom de l'organisme :	Société publique de gestion de l'eau
Nature juridique :	Société anonyme de droit public
Références légales :	Code de l'Eau
Ministre de tutelle :	Ministre Yves COPPIETERS – Ministre de l'environnement
Période de reporting :	2024

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Conseil d'administration – période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Nom de l'organe de gestion : Conseil d'administration	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
CAVERENNE Valérie	Administratrice	20/12/2023	5 mois	3.907,20 €
DEJARDIN Valérie ¹	Vice-Présidente	20/12/2023	5 mois	5.860,80 €
DELETTRE Sophie	Administratrice	20/12/2023	5 ans	6.251,52 €
DEWART Christina	Administratrice	20/12/2023	5 ans	7.814,40 €
FRANCOTTE Mireille	Administratrice	20/12/2023	5 ans	7.814,40 €
GILLIS Alain	Administrateur	20/12/2023	5 ans	7.032,96 €
LAMBERT Laurence	Présidente	20/12/2023	5 ans	15.628,80 €
LEMMENS Michel	Administrateur	18/01/2024	5 ans	6.251,52 €
LEONARD Pierre	Administrateur	20/12/2023	5 ans	5.470,08 €
LEPONCE Mélanie	Administratrice	18/01/2024	5 ans	3.907,20 €
PERRIN Dominique	Administrateur	20/12/2023	5 ans	7.814,40 €
ROBERT André	Administrateur	18/01/2024	5 ans	7.032,96 €
SALDEN Thomas	Administrateur	20/12/2023	5 ans	7.814,40 €

SANGES Diego	Administrateur	20/12/2023	5 ans	7.032,96 €
---------------------	-----------------------	-------------------	--------------	-------------------

Commentaires généraux

1. La rémunération brute annuelle, sur base des fiches fiscales, comprend *les jetons de présence* pour les administrateurs et *les émoluments* pour le Président et le Vice-Président ainsi que les frais de déplacement).
2. Le montant global versé pour la rémunération des mandats de l'organe de gestion (Conseil d'administration) relatif à l'exercice 2024 du 01.01.2024 au 31.12.2024 est de (105.984,67 €), soit 99.633,60 € pour les *émoluments et jetons de présence* et 6.351,07€ pour les *frais de déplacement*.

Commentaires relatifs aux changements de mandats au sein du Conseil d'administration

A la suite des élections régionales du 9 juin 2024 deux administratrices ont été élues au Parlement wallon, Mesdames Valérie Dejardin et Valérie Caverenne-Warzée ; en application, de l'article 8 § 3 du décret du 12 février 2024 relatif à l'administrateur public leur mandat est suspendu de plein droit à la date du 25 juin 2024 (date de la prestation de serment).

Comité de rémunération – période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Nom de l'organe de gestion :	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Comité de rémunération		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Mireille FRANCOTTE	Présidente	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Sophie DELETTRE	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Christina DEWART	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Mélanie LEPONCE	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Diego SANGES	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit

Comité d'Audit – période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Nom de l'organe de gestion :	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Comité d'Audit		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Dominique PERRIN	Président	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Michel LEMMENS	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Valérie CAVERENNE	Membre	26/01/2024	5 mois	Gratuit

Commentaires

En exécution du décret du 29 mars 2018, à partir de l'assemblée générale du 18/06/2018, une décision a été prise pour ne plus payer les émoluments et jetons de présences pour le Comité d'audit le décret précité prévoyant déjà l'absence de jetons pour les réunions des Comités de rémunérations et stratégique. Cette décision a été confirmée lors de l'AG du 17/06/2024 conformément à l'article 15 bis du décret du 12 février 2024 relatif au statut de l'administrateur public.

Comité stratégique – période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Nom de l'organe de gestion :	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Comité stratégique				
Alain GILLIS	Président	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Thomas SALDEN	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Valérie DEJARDIN	Membre	26/01/2024	5 mois	Gratuit
Laurence LAMBERT	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit
Pierre LEONARD	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit
André ROBERT	Membre	26/01/2024	5 ans	Gratuit

2. RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Conseil d'administration – période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Émoluments :

- Président : $15.628,80 \text{ €/an}$
 $(1.502,20 \times 1.7410) / 1,6734 = 1.562,88 \text{ €/mois}$ (10 mois)
- Vice-Président : $11.721,60 \text{ €/an}$
 $(1.126,65 \times 1.7410) / 1,6734 = 1.172,16 \text{ €/mois}$ (10 mois)

Jetons de présence :

- Membre : $(751,10 \times 1,7410) / 1,6734 = 781,44\text{€}$
- Commissaire G.W.°: $(751,10 \times 1,7410) / 1,6734 = 781,44\text{€}$

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle en EUR	Rémunération reversée à l'organisme ?
			OUI / NON
Alain GILLIS	Digit'Eaux	Gratuit	Non

Commentaires

Par décision du Conseil d'administration du 23 février 2024, Monsieur Alain GILLIS a été désigné comme administrateur de la filiale IT Digit'Eaux. .

4. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion CA du 1 ^{er} janvier 2024 au 25 juin 2024.	7	7	14
Membres de l'organe de gestion CA du 25 juin 2024 au 31 décembre 2024.	5	7	12

5. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Membres	Conseil d'administration	Comité de rémunération	Comité d'Audit	Comité stratégique
	(10 en 2024)	(3 en 2024)	(3 en 2024)	(4 en 2024)
CAVERENNE Valérie	5	Non concerné	1	Non concerné
DEJARDIN Valérie	5	Non concerné	1	1
DELETTRE Sophie	8	1	Non concerné	Non concerné
DEWART Christina	10	3	Non concerné	Non concerné
FRANCOTTE Mireille	10	3	Non concerné	Non concerné
GILLIS Alain	9	Non concerné	Non concerné	4
LAMBERT Laurence	10	Non concerné	3	4
LEMMENS Michel	8	Non concerné	2	Non concerné
LEONARD Pierre	7	Non concerné	Non concerné	1
LEPONCE Mélanie	5	1	Non concerné	Non concerné
PERRIN Dominique	10	Non concerné	3	Non concerné
ROBERT André	9	Non concerné	Non concerné	4
SALDEN Thomas	10	Non concerné	Non concerné	4
SANGES Diego	9	2	Non concerné	Non concerné
<i>Commissaires du GW</i>				
Renaud BAIWIR	7	0	0	1
Mathilde KIEKEN ⁴	7	0	0	1
Brieuc QUEVY ⁴	3	0	0	1
Eric WATTELAR ⁴	3	0	0	0

Commentaires

Dates de Conseils d'administrations et de Comités spécialisés en 2024 :

Conseil d'Administration : 26/01/2024, 23/02/2024, 29/03/2024, 26/04/2024, 24/05/2024,
28/06/2024, 20/09/2024, 25/10/2024, 22/11/2024, 20/12/2024.

Comité de Rémunération : 21/03/2024, 10/09/2024, 05/12/2024.

Comité Stratégique : 17/04/2024, 26/06/2024, 24/10/2024, 20/12/2024.

Comité d'Audit : 14/05/2024, 24/10/2024, 06/12/2024.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU COMITÉ DE COORDINATION

Conformément aux dispositions du Code de l'eau (D.334quater), un Comité de coordination du secteur de l'eau est institué au sein de la S.P.G.E par le Conseil d'administration.

Le comité de coordination est une instance d'avis, ce n'est donc pas un organe décisionnel. Ainsi, il émet des recommandations, avis et procède à l'examen de questions spécifiques relatives à la mise en œuvre des synergies, de la stratégie sectorielle, des plateformes sectorielles et des centres de services partagés.

Le Comité de coordination se réunit au minimum une fois tous les deux mois, sauf en juillet et en août, ou chaque fois que la mise en œuvre des missions du Comité de coordination le justifie, sur convocation de la Présidence du Comité, comme prévu par les dispositions du Manuel de Gouvernance de la SPGE.

2.1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MEMBRES

Comité de coordination – période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Comité de coordination	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Ingrid GABRIEL	Présidente	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Florence HERRY	Vice-présidente	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Fabian COLLARD	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Laurent DAUGE	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Caroline DECAMPS	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Laurent DUPONT	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Didier HELLIN	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Isabelle JEURISSEN	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Julien MARECHAL	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Renaud MOENS	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Nicolas PIRE	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
André SERVAIS	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit
Eric SMIT	Membre	29/03/2024	5 ans	Gratuit

2.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024 :

Membres	Comité de coordination (4 en 2024)
Ingrid GABRIEL	4
Florence HERRY	4
Fabian COLLARD	3
Laurent DAUGE	3
Caroline DECAMPS	2
Laurent DUPONT	4

Didier HELLIN	4
Isabelle JEURISSEN	4
Julien MARECHAL	3
Renaud MOENS	2
Nicolas PIRE	3
André SERVAIS	4
Eric SMIT	2

3. *INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)*

3.1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW Avis conforme - Date entrée en fonction
Eric VAN SEVENANT	Président du Comité de Direction	Convention prestation de services entre la SWDE et la SPGE	Date entrée en vigueur : 01.01.2024 jusqu'au 31/12/2028	AGW du 20.12.23 Mandat du 01.01.2024 au .31.12.2028
François GABRIËL	1 ^{er} Vice-Président du Comité de Direction	Employé	CDI, 01.01.2017, Date signature : 23.12.2016, Avenant : 01.01.2019 Date d'entrée en vigueur du renouvellement : 01.01.2024 jusqu'au 31/12/2028 ;	AGW du 20.12.23 Mandat du 01.01.2024 au .31.12.2028
Cyprien DEVILERS	2 ^e Vice-Président du Comité de Direction	Employé	CDI, 01.01.2019, Date signature : 01.01.2019 Date d'entrée en vigueur du renouvellement : 01.01.2024 jusqu'au 31/12/2028 ;	AGW du 20.12.23 Mandat du 01.01.2024 au .31.12.2028

1. Le Gouvernement wallon du 20 décembre 2023 a désigné Monsieur François Gabriël et Monsieur Cyprien Devilers comme membres du Comité de direction de la SPGE pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2028.
2. Le Gouvernement wallon du 20 décembre 2023 a désigné Monsieur Eric VAN SEVENANT comme membre et Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), pour une durée de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2028.
3. Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 20 décembre 2023 désignant Monsieur Eric VAN SEVENANT comme Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), ce mandat est assumé sans salaire, avantages ou défraiements additionnels à ceux prévus pour le Président du Comité de direction de la SWDE. En exécution de cette décision, la rémunération de Monsieur Eric VAN SEVENANT est prise en charge à parts égales entre les 2 sociétés selon des modalités déterminées par une convention. En vertu celle-ci, sa rémunération variable est déterminée conjointement par les deux conseils d'administration et la SWDE a la responsabilité de veiller au respect des dispositions en matière de rémunération des gestionnaires publics du décret relatif à l'administrateur public.

2. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* 2024 (montants en EUR).

Rémunération 2024	François GABRIËL	Cyprien DEVILERS
Salaire brut annuel	191.015,32€	192.624,71
Chèques-repas (contribution patronale)	1.520,20€	1.513,29
Chèques-cadeaux	160€	80€
Ecochèques	250€	250€
Prime de fin d'Année	15.942,00€	16.076,00€
Double pécule de vacances (DPV)	13.560,90 €	13.679,90 €
Complément DPV solde 4 ^{ième} semaine	1.116,78 €	1.126,58 €
Prime "Vie"	32.553,95€	32.911,06€
Prime "Décès"	6.117,40€	4.016,99€
Prime "exonération Vie et Décès"	1.214,28€	1.159,54€
Prime "rente invalidité"	3.440,71€	3.476,80€
	266.891,54 €	266.914,87€

Commentaires

En application de la décision du Gouvernement wallon du 20 décembre 2023 désignant Monsieur Eric VAN SEVENANT comme Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), la rémunération de Monsieur Eric VAN SEVENANT est prise en charge à parts égales entre les 2 sociétés selon des modalités déterminées par une convention. En vertu celle-ci, sa rémunération variable est déterminée conjointement par les deux conseils d'administration et la SWDE a la responsabilité de veiller au respect des dispositions en matière de rémunération des gestionnaires publics du décret relatif à l'administrateur public.

Le montant à charge de la SPGE est 157.416,47 € soit la moitié de (arrondis inférieur) :

Eric VAN SEVENANT

Rémunération fixe	270.458,97
Rémunération variable (le cas échéant)	24.385,93
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	19.988,04
Total (rémunération brute annuelle) :	314.832,94

Pour les deux gestionnaires publics sous contrat avec la SPGE :

- L'assurance de groupe est un plan à contributions définies depuis le 01.01.2017 pour les gestionnaires. Les montants des primes versées est attesté dans les fiches de pension et sur les factures émises par l'assureur.

- Le total du maximum indexé pour l'année 2024 est de **319.088,03 €**.

Le plafond de rémunération de 245.000,00 euros bruts annuels est indexé le 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule suivante : le plafond de rémunération est égal à 245.000,00 euros multiplié par l'indice des prix à la consommation de décembre (base 2004) et divisé par 121,66 (indice des prix à la consommation de décembre 2013, base 2004).

Le montant promérité par les gestionnaires en 2024 est de 83,65% du plafond, soit 266.917,14€.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE (LE CAS ÉCHÉANT)

Il n'est plus versé de bonus aux gestionnaires depuis le 01.01.2017.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
		EUR	OUI / NON
Eric VAN SEVENANT	Mandat AQUAWAL	Gratuit	Gratuit
Eric VAN SEVENANT	Mandat Digit'Eaux	Gratuit	Gratuit
Eric VAN SEVENANT	Mandat CITV	Gratuit	Gratuit
Eric VAN SEVENANT	Mandat MOVEX	Gratuit	Gratuit
Eric VAN SEVENANT	Mandat Cluster H2O	Gratuit	Gratuit

Cyprien DEVILERS	Mandat Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	Gratuit	Gratuit
François GABRIËL	Mandat PROTECT'eau ASBL	Gratuit	Gratuit
François GABRIËL	Mandat Classdeau ASBL	Gratuit	Gratuit
François GABRIËL	Mandat Digit'Eaux	Gratuit	Gratuit

Commentaires

1. À la suite de la modification des statuts d'AQUAWAL S.A. via une AGE organisé le 11 décembre 2018, la SPGE ne dispose plus que d'un seul mandat d'administrateur assuré par le président du Comité de Direction et ce à titre gratuit.
Monsieur Eric VAN SEVENANT exerce également le statut de membre du Conseil d'administration au sein d'AQUAWAL depuis le 10 juin 2022.
2. Par décision du Conseil d'administration du 18 novembre 2022, Monsieur Eric VAN SEVENANT a été désigné comme administrateur de la filiale IT Digit'Eaux. L'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 08 décembre 2022.
3. Par décision du CA du 24/05/2024, le Conseil d'administration a désigné comme administrateur de CITV et représentant de la SPGE à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2024 un membre du Comité de direction. Par conséquent, Monsieur Eric VAN SEVENANT a été désigné comme administrateur de CITV.
4. Par décision du CA du 24/05/2024, le Conseil d'administration a désigné comme administrateur de MOVEX et représentant de la SPGE à l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2024 un membre du Comité de direction. Par conséquent, Monsieur Eric VAN SEVENANT a été désigné comme administrateur de MOVEX. L'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 13 mai 2024.
5. Monsieur Eric VAN SEVENANT a été nommé membre du Conseil d'administration du Cluster H²O par l'Assemblée générale de l'ASBL du 04 avril 2023.
6. Par décision du CA du 23/02/2024, le Conseil d'administration a désigné comme administrateur de l'Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL Monsieur Cyprien DEVILERS en remplacement de Monsieur Eric VAN SEVENANT.
7. Par décision du Conseil d'administration du 10 mars 2023, Monsieur François GABRIËL a été désigné comme administrateur de l'asbl PROTECT'eau. L'Assemblée générale mixte s'est tenue le 17 octobre 2023.
8. Par décision du CA du 26/04/2024, le conseil d'administration a désigné comme administrateur de l'ASBL Classes d'eau Monsieur François GABRIËL. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 30 mai 2024.
9. Par décision du CA du 26/04/2024, le conseil d'administration a désigné comme administrateur de la filiale IT Digit'Eaux Monsieur François GABRIËL. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 30 mai 2024.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS D'OBSERVATEURS

L'observateur est défini, par la législation¹, comme toute personne qui, sans être administrateur, est désignée par le gouvernement pour assister aux réunions des organes de la société sans rôle délibératif et qui a accès aux pièces.

¹ Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public (Gouvernance). Conformément à l'article 15, le rapport de rémunération comprend, pour les observateurs la date de la désignation et la durée du mandat.

	Liste des mandats d'observateur	Date de désignation
Cyprien DEVILERS	Observateur Aquawal	17/09/2024
François GABRIËL	Observateur Aquawal	17/09/2024

Commentaires

Par décision du Conseil d'administration d'Aquawal du 17 septembre 2024, Monsieur DEVILERS et Monsieur GABRIËL ont été désignés comme observateurs au Conseil d'administration d'AQUAWAL asbl.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) COMMISSAIRE(S) DU GOUVERNEMENT

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Nom de l'organe de gestion :	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute en EUR
	JJ/MM/AAAA	Années	
Renaud BAIWIR	24/10/2019	5 ans et 2 mois	5.470,08 €
Mathilde Kieken	01/10/2023	1 an et 3 mois	5.470,08 €
Brieuc QUEVY	01/10/2024	5 ans	2.344,32 €
Eric WATTELAR	01/10/2024	5 ans	2.344,32 €

Commentaires

La rémunération globale des commissaires du Gouvernement du 01.01.2024 au 31.12.2024 est de 15.628,80 €.

Monsieur Renaud BAIWIR et Madame Mathilde KIEKEN ont été remplacés en date du 01/10/2024 par Messieurs Brieuc QUEVY et Eric WATTELAR.

2. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

	Conseil d'administration	Comité de rémunération	Comité d'Audit	Comité stratégique	Comité d'Audit et stratégique
Renaud BAIWIR	7/10	0/3	0/3	1/4	0/0
Mathilde KIEKEN	7/10	0/3	0/3	1/4	0/0
Brieuc QUEVY	3/10	0/3	0/3	1/4	0/0
Eric WATTELAR	3/10	0/3	0/3	0/4	0/0

Commentaires

1. Les Commissaires du Gouvernement sont invités aux Comités spécialisés (disposition du manuel de gouvernance de la SPGE)
2. L'Assemblée générale de la SPGE du 18 juin 2018, par une modification statutaire concernant la rémunération des Commissaires du Gouvernement wallon, a décidé qu'à défaut de décision du Gouvernement wallon, ces derniers étaient rémunérés comme un administrateur (plafond similaire à la disposition contenue à l'article 19bis du décret du 1er février 2004 relatif aux Commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public). Cette décision a été confirmée lors de l'AG du 17/06/2024 conformément à l'article 15 bis du décret du 12 février 2024 relatif au statut de l'administrateur public.
3. Monsieur Renaud BAIWIR et Madame Mathilde KIEKEN ont été remplacés en date du 01/10/2024 par Messieurs Briec QUEVY et Eric WATTELAR

François GABRIËL	Cyprien DEVILERS	Eric VAN SEVENANT
Membre du Comité de direction	Membre du Comité de direction	Président du Comité de direction